



MA VIE
Dossier

RETOUR À L'EMPLOI, RECONVERSION, CRÉA **Des pistes pour travail**

L'allongement de la durée de vie, le chômage, la paupérisation des revenus, mais aussi le besoin de liens sociaux et d'activités, tout concourt aujourd'hui à l'impérieuse nécessité de relancer l'emploi des plus de 50 ans et des seniors dans notre pays. Des dispositifs existent et plusieurs pistes s'offrent à vous pour changer de job, retrouver ou créer votre emploi.



TION, CUMUL... er après 50 ans

D'après l'enquête Emploi de l'Insee, 54% des 55-64 ans sont actifs : 50% sont en emploi et 4% sont au chômage. Le taux d'activité des seniors décline rapidement au-delà de 60 ans ; s'il dépasse 40% pour les 60-61 ans, il est proche de 20% pour les 62-64 ans. Néanmoins, les taux d'activité des seniors se sont fortement accrus depuis les années 2000, via le recul des mesures de cessation d'activité à financement public (préretraites, dispenses de recherche d'emploi, retraites anticipées...) pour les 55-59 ans, et par les différentes réformes des retraites. Le taux de chômage des seniors est de 7 %.

PROFIL DES SALARIÉS & INDÉPENDANTS

54% des salariés entre 55-64 ans (à l'exclusion de ceux qui perçoivent une retraite) sont des femmes et 46% des hommes. Ils sont relativement moins qualifiés que la moyenne des salariés. Près de 60% sont non-diplômés ou titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat et un peu plus de 25% sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. 20% des salariés de plus de 55 ans sont des cadres et 21% des ouvriers. Les professions administratives, de l'enseignement, de la santé et des services aux particuliers sont parmi les plus exercées par les seniors. 70 % des plus de 55 ans travaillent dans le secteur privé. Un peu moins de 70% des seniors non-salariés sont des hommes et 37% sont titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Environ 20% sont

agriculteurs, 21% artisans, 23% commerçants et assimilés et 15% professions libérales (particulièrement dans le domaine médical).

PLUS DE TEMPS PARTIEL

On constate que les salariés âgés sont davantage à temps partiel, plus souvent pour des raisons personnelles et de santé. Parmi les 55-64 ans ayant un emploi, 83% sont salariés. Au-delà de 55 ans, le temps partiel augmente en effet avec l'avancée en âge ; il avoisine 30% entre 60 et 63 ans et atteint 41% à 64 ans. La hausse avec l'âge s'observe pour les deux sexes, indépendamment du fait que les femmes travaillent nettement plus à temps partiel que les hommes, chez les seniors (35% contre 10%) comme aux âges intermédiaires (29% contre 6%). La durée habituelle hebdomadaire des 55-64 ans qui travaillent à temps partiel est de 22,1 heures en moyenne, soit 44% de moins que celle de leurs homologues à temps plein. 42% d'entre eux ont une quotité de temps partiel inférieure ou égale à un mi-temps (50%). Les seniors se déclarent plus fréquemment que les plus jeunes à temps partiel pour des raisons personnelles et domestiques (21%), et de santé (14%).

CEUX QUI TRAVAILLENT À LA RETRAITE

Les retraités ayant un emploi représentent 4% des salariés de 55 à 64 ans, 2% parmi les temps complet et 11% parmi les temps partiel. 83% des 55-64 ans qui déclarent être à temps

partiel pour « compléter d'autres revenus (retraite par exemple) » perçoivent une retraite (57 % des 55-59 ans et 89% des 60-64 ans) et ont les durées du travail les plus courtes : 709 heures pour la durée annuelle effective et 16,9 heures pour la durée habituelle hebdomadaire, en moyenne.

QUAND L'ÂGE DEVIENT DISCRIMINANT

Même si la crise sanitaire actuelle n'arrange rien, on se rend compte que l'âge est bien plus discriminant que la crise du Covid-19 pour retrouver un emploi pour 74% des plus de 50 ans. Le principal frein à l'embauche n'est pas la crise elle-même, mais bien le fait d'être senior. 74% des sans-emploi de plus de 50 ans estiment que leur exclusion du marché du travail est d'abord liée à leur âge. C'est ce qui ressort de l'enquête d'opinion sur l'emploi des seniors menée par TeePy Job et Retraite.com du 15 au 21 Avril 2021 auprès de 1156 personnes. Un constat préoccupant alors que la crise sanitaire n'a pas fini de dévoiler ses conséquences économiques.

EN PLUS DES DIFFICULTÉS CONJONCTURELLES

Plus de 80% des personnes en recherche d'emploi éprouvent des difficultés à retrouver une activité après 50 ans. « Les seniors sont ainsi confrontés à une barrière structurelle, la discrimination liée à l'âge, en plus des difficultés conjoncturelles » explique Jean Emmanuel Roux, fondateur de TeePy Job. Un constat qui passe mal, surtout pour des seniors qui se sont montrés si volontaires pendant la crise du Covid, et qui se retrouvent dans une situation paradoxale face à l'emploi : d'un côté, ils doivent travailler plus longtemps, et de l'autre, les employeurs ont des réticences à les recruter. Les seniors sont

TEEPY JOB Recruter les 50 ans et plus

Ce site de recherche d'emploi et de recrutement est dédié aux 50 ans et plus, seniors et retraités actifs. L'ADN de TeePy Job est de valoriser l'expérience et les compétences des plus de 50 ans afin d'encourager et de favoriser leur recrutement auprès des entreprises confrontées à la pénurie de main d'œuvre qualifiée. Forte d'une communauté de près de 50 000 candidats seniors et plus de 3500 recruteurs, la plateforme TeePy Job dispose d'environ 1500 annonces actives. (Plus d'infos sur teepy-job.com).

les premiers touchés par le chômage longue durée. Les femmes, en particulier, semblent plus touchées par le manque de confiance et les ruptures de parcours professionnels. Et si chacun ressent la stigmatisation par l'âge lors des recrutements, les femmes le ressentent aussi plus tôt : dès 50 ans, contre 55 ans, voire 60 ans chez les hommes.

AGIR POUR INVERSER LA TENDANCE

L'étude met clairement en exergue les difficultés auxquelles se confrontent les seniors pour retrouver un emploi, tout comme leur inquiétude pour l'avenir. Si la crise a compliqué les choses, cette situation n'est pas

SITE LEADER Retraite.com

C'est le site leader en France sur la retraite avec plus de 3,5 millions de visiteurs uniques en France en 2020. Le site 100% indépendant a été fondé par Ludovic Herschlikovitz, spécialiste en Banque et Assurance. Le site ambitionne d'apporter à ses membres des offres de services pour les retraités.

nouvelle et appelle une véritable prise de conscience collective, à plus forte raison avec l'accélération des plans sociaux qui ont augmenté de 33% au quatrième trimestre 2020. Pour le fondateur de TeePy Job, « la crise du Covid n'a pas aidé les travailleurs de plus de 50 ans qui sont souvent les premiers poussés vers la sortie ». Pour faire face, et permettre aux seniors sans emploi de revenir sur le marché du travail, TeePy Job, 1^{er} site d'emploi des seniors, a noué de nombreux partenariats avec les entreprises, avec la volonté de promouvoir la valeur de l'expérience.

REPENSER LES POLITIQUES DE RECRUTEMENT

Les entreprises commencent enfin à repenser leurs politiques de recrutement en se tournant vers des plateformes innovantes, à l'instar de TeePy Job, qui a fait le pari de l'expérience et permis à de nombreux seniors sans emploi de revenir sur le marché du travail. « Les besoins en main d'œuvre se cristallisent aujourd'hui autour de 3 pôles d'activité », rappelle Jean-Emmanuel Roux, fondateur de TeePy Job, « les CHR, le BTP,

le Social. Ce sont clairement sur ces métiers que les seniors ont le plus de chance d'être embauchés aujourd'hui. Notre site est fait pour eux. Qu'ils embarquent ! ». Site de recherche d'emploi et de recrutement dédié aux 50 ans et plus, seniors et retraités actifs, forte d'une communauté de près de 50 000 candidats seniors et plus de 3500 recruteurs, la plateforme TeePy Job dispose d'environ 1500 annonces actives.

VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE

Même si on sent l'amorce d'une certaine prise de conscience et la mise en œuvre ici et là d'expériences innovantes, la France accuse un retard important par rapport à d'autres pays où s'est développée une politique active en faveur de l'emploi des seniors. Le prolongement de l'activité professionnelle se heurte en effet à de nombreux obstacles, à commencer par l'attitude réticente des employeurs, publics ou privés, à l'égard des seniors. Il existe fort heureusement aujourd'hui des dispositifs qui ont été adoptés pour favoriser le maintien en emploi des seniors et faciliter leur retour sur le marché du travail.



Le taux de chômage des seniors est de 7% en France.

Outre le durcissement des modes de rupture du contrat de travail des salariés en fin de carrière, il existe aussi des mesures relatives au maintien de leur employabilité et à la préservation de leur santé au travail, ainsi que les dispositifs juridiques destinés à permettre le retour dans l'emploi des chômeurs âgés, voire des retraités.

AFE & CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

L'entreprise qui vous embauche en contrat de professionnalisation, à durée déterminée ou indéterminée, peut obtenir un coup de pouce financier de *Pôle emploi* qui peut être cumulé avec une exonération de cotisations à la Sécurité sociale. En France, les employeurs peuvent demander le bénéfice d'une aide de l'État pour toute embauche de demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation. Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié qui permet à ce dernier d'acquérir - dans le cadre de la formation continue - une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle.

LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Pour inciter votre embauche en tant que salarié senior, le CUI associe formation et suivi pour vous, ainsi qu'aides financières et exonérations fiscales pour votre employeur qui peut vous proposer un CDD (de 6 mois à 2 ans) ou un CDI.

RETOUR A L'EMPLOI AVEC LE CDD SENIOR

Le contrat à durée déterminée dit senior est un CDD qui vise à faciliter le retour à l'emploi des seniors et à leur permettre d'acquérir des droits supplémentaires en vue de la liquidation

D'AUTRES PISTES POUR SE FORMER

Au même titre que les autres salariés privés d'emploi, les salariés seniors inscrits à Pôle emploi peuvent également bénéficier d'action de formation telles que la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle - POEI ; la préparation opérationnelle à l'emploi collective - POEC ; et l'action de formation préalable au recrutement.

de leur retraite. La durée de ce contrat peut être différente d'un CDD classique. Tout employeur peut conclure un CDD senior. Ensemble des opérations qui permet de déterminer le droit d'un assuré à une pension de vieillesse et à la calculer à taux plein, le CDD senior est ouvert aux personnes répondant aux 2 conditions suivantes : être âgées de plus de 57 ans, et inscrites depuis plus de 3 mois à *Pôle Emploi* ou bénéficiant d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP) après un licenciement économique. La durée du CDD senior est de 18 mois au maximum. Le contrat peut être renouvelé une fois dans la limite de 36 mois (durée du contrat initial comprise).

LES ALLOCATIONS : ARE & ASS

Le salarié senior privé d'emploi qui justifie d'une durée minimale d'affiliation au régime d'assurance chômage et qui recherche activement un emploi peut prétendre au bénéfice de l'allocation d'aide au retour à l'emploi. L'ARE permet à ceux qui sont sans travail et inscrits à *Pôle emploi* d'être indemnisés, à condition de ne pas avoir atteint l'âge légal de la retraite. De plus, les demandeurs d'emploi seniors qui ont épuisé leurs droits au chômage peuvent être indemnisés par l'État au titre du régime de solidarité et percevoir, sous certaines conditions, l'allocation de solidarité spécifique (ASS).



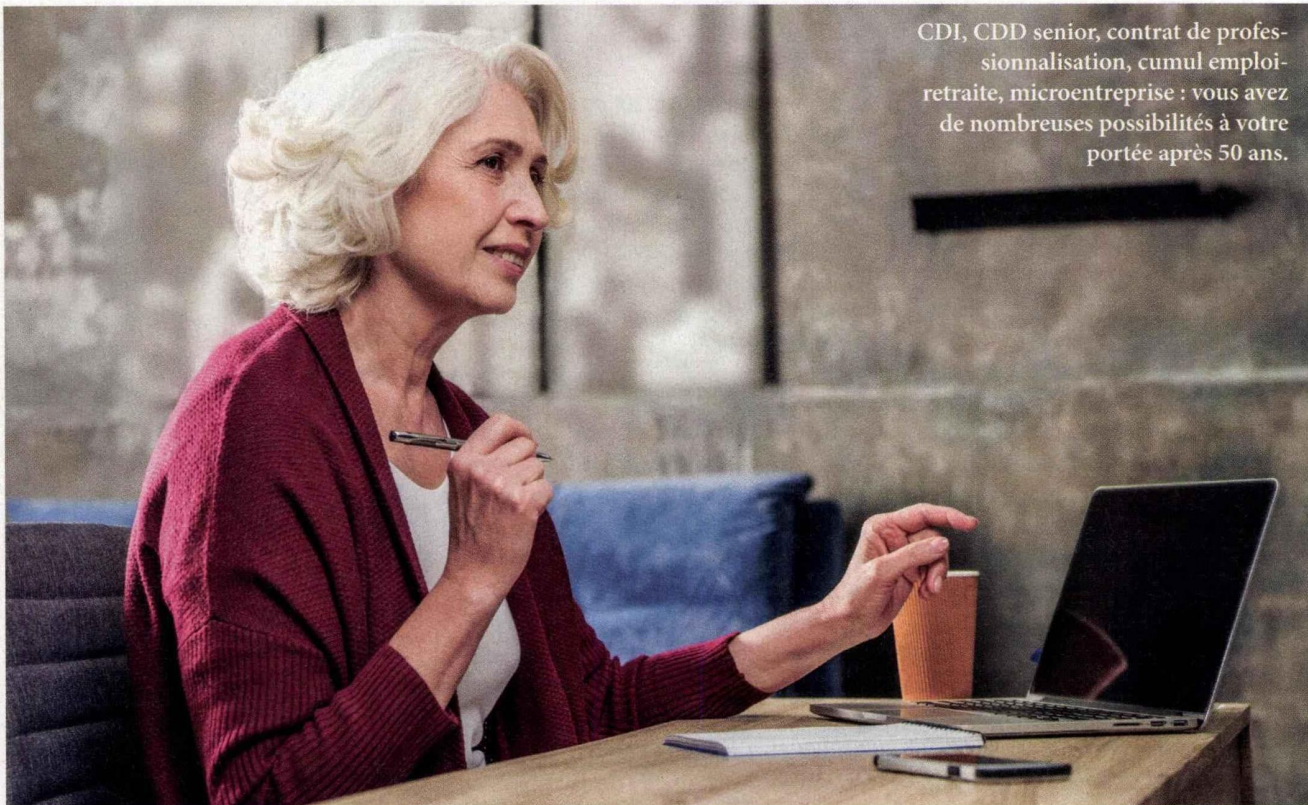
90 000 seniors se lancent chaque année dans la création d'une entreprise.

SUCCÈS POUR LA RETRAITE PROGRESSIVE

La retraite progressive permet à un salarié de percevoir une partie de ses pensions de retraite tout en exerçant une ou plusieurs activités à temps partiel. Le salarié doit avoir au moins 60 ans. La durée globale de travail à temps partiel doit représenter entre 40 % et 80 % de la durée de travail à temps complet. Vous pouvez bénéficier de la retraite progressive de l'Assurance retraite du régime général de la Sécurité sociale si vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes : avoir au moins 60 ans, justifier d'une durée d'assurance retraite d'au moins 150 trimestres, (tous régimes de retraite obligatoires confondus) et exercer une ou plusieurs activités salariées à temps partiel représentant une durée de travail globale comprise entre 40 % et 80 % de la durée de travail à temps complet.

LE FAMEUX CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Le cumul emploi-retraite permet au retraité du régime général de reprendre une activité professionnelle et de



CDI, CDD senior, contrat de professionnalisation, cumul emploi-retraite, microentreprise : vous avez de nombreuses possibilités à votre portée après 50 ans.

cumuler les revenus de cette activité avec ses pensions de retraite. Le cumul peut être total ou partiel selon la situation du retraité. La nouvelle activité ne permet plus d'acquérir de nouveaux droits à retraite. Vous pouvez cumuler intégralement vos pensions de retraite - de base et complémentaire(s) - avec des revenus professionnels si vous remplissez les 2 conditions suivantes : vous avez obtenu toutes vos retraites

L'EXPÉRIENCE, GAGE DE SUCCÈS ?

Selon une étude du *National Bureau of Economic Research*, relayée par le magazine *Forbes* en mai dernier l'âge moyen des créateurs d'entreprises qui réussissent est de 42 ans, voir 45 ans pour les entreprises en forte croissance, et les quinquagénaires ont 1,8 fois plus de chance de réussite.

de base et complémentaires des régimes de retraite, français, étrangers et des organisations internationales ; et vous remplissez les conditions (d'âge ou de durée d'assurance) ouvrant droit à une pension de retraite de base à taux plein du régime général.

SE FORMER POUR SE RECONVERTIR

Il faut savoir que plusieurs dispositifs permettent aux seniors encore actifs de se former s'ils le souhaitent. En effet, comme tous les travailleurs, il est possible de mobiliser son CPF (Compte Personnel de Formation). Ces droits acquis tout au long de votre carrière vous permettent de financer différentes formations. Vous avez droit jusqu'à 24 heures de formation par année travaillée. Ces heures sont cumulables sur 5 ans et restent acquises en cas de changement d'employeur ou de perte d'emploi, ce qui

peut vous octroyer jusqu'à 120 heures de formation financées. Il peut être intéressant de les utiliser avant de se lancer pleinement dans sa nouvelle activité ou une création d'entreprise. Il vous suffit de créer un compte et de choisir la formation qui vous correspond sur le site dédié : moncompte-formation.gouv.fr.

CHANGER DE VIE ET DE JOB

Un autre cas de figure existe, c'est celui de plus en plus courant de ces Françaises et Français qui ont décidé de changer de vie, et souvent de région, pendant les différents confinements de la crise sanitaire. Et cette tendance très forte actuellement ne touche pas que les jeunes cadres urbains, elle touche aussi les salariés seniors. On voit ainsi de plus en plus d'ingénieurs reprendre une boulangerie ou un petit commerce en province,

DES ASSOCIATIONS À LA RESCOURSE

Certaines associations peuvent donner un coup de pouce spécifique aux entrepreneurs/repreneurs de plus de 50 ans. Au niveau national, *Initiative France* déploie depuis quelques années un programme spécifique, + 45, destiné aux porteurs de projet de plus de 45 ans. Il offre un parcours dédié avec diagnostic, audit social, patrimonial et formation.

des secrétaires créer une boutique de fleurs, des commerciaux se lancer dans une activité artistique en vendant leurs créations sur internet, etc. De très nombreux fonds de commerce sont à vendre partout en France, dans des villes moyennes comme dans des zones rurales. Ce sont donc autant d'opportunités de changer de vie et de vivre son rêve de mer, de montagne ou de campagne, si on dispose d'un petit peu d'argent de côté ou si l'on peut accéder à des prêts bancaires.

LA VOIE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Pour 71% des 45-69 ans, il n'est pas trop tard pour se lancer dans une aventure entrepreneuriale, selon une étude de *l'Adie*. Pour certains, créer leur propre activité n'est pas uniquement un « plan B », mais aussi l'opportunité de changer de vie, de devenir enfin leur propre patron, ou de concrétiser un rêve ou une passion. D'ailleurs, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans peuvent bénéficier d'une indemnisation allant jusqu'à 36 mois, et les dispositifs de cumul emploi-retraite permettent, sous certaines conditions, de travailler en cumulant pensions de retraite et revenus professionnels.

DES CHIFFRES TRÈS PARLANTS

On estime que près de 90 000 seniors se lancent chaque année dans

la création d'entreprise en France. Les seniors entrepreneurs de plus de 50 ans représentent 24% de la population active mais aussi 16% des créateurs d'entreprise. En effet, un dirigeant sur 5 s'est lancé dans la création après 50 ans. Les ex-cadres sont 36,8% à être devenus auto-entrepreneurs et 50% à avoir créé une entreprise. De plus, les entrepreneurs de plus de 60 ans représentent 26,8% soit plus du quart des créateurs.

DIFFÉRENTS PROFILS TENTÉS PAR L'AVENTURE

Il existe bien entendu différents profils chez les créateurs-seniors. Pour ceux qui se sentent en situation de précarité, la création d'entreprise est alors un moyen d'assurer leur propre emploi, notamment avec une micro-entreprise. D'anciens cadres dirigeants souhaitent aussi continuer à travailler l'âge de la retraite venu et s'installent dans le conseil ou le consulting. De nombreuses femmes de plus de 50 ans reprennent une entreprise par héritage ou par donation (20 % des repreneurs) : souvent elles reprennent ou héritent de l'entreprise de leur conjoint, parti en retraite, et continuent l'activité en attendant leur propre retraite. D'autres femmes qui ont consacré une grande partie de leur vie à élever leurs enfants, choisissent de se lancer dans l'entrepreneuriat une fois leur progéniture partie du foyer.

DES SENIORS AUX CÔTÉS DES SENIORS

Sachez qu'il existe aussi des associations spécifiques de seniors bénévoles qui mettent leur temps et leurs compétences au service des autres, en proposant notamment leurs services dans l'accompagnement de créateurs d'entreprise. C'est le cas, par exemple, d'*EGEE (Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise)*

qui propose plein de services : accueil des créateurs et repreneurs, accompagnement post-crédation (mentoring), aide aux entreprises en difficulté, aide au montage financier, business plan. Idem avec *Ecti* qui propose également les services de retraités (anciens cadres du secteur public ou privé, chefs d'entreprise, techniciens, artisans, professions libérales) bénévoles dans l'accompagnement de projets.

CONFIER SON DOSSIER À UN CHASSEUR DE TÊTES

Enfin, si vous êtes actuellement au chômage ou salarié dans une activité qui ne correspond plus à vos aspirations, vous pouvez également confier votre candidature à des cabinets de chasseurs de tête spécialisés dans les recrutements des plus de 45 ans. Un chasseur de tête pour senior est un recruteur qui a pour mission de trouver sur le marché du travail le meilleur candidat pour un poste à des professionnels seniors. Il cible donc de potentiels candidats disposant d'une longue expérience dans un secteur précis. Le chasseur de tête pour senior ne va pas obligatoirement proposer des postes en CDI mais aussi des missions ponctuelles aux plus de 50 ans. Autant d'opportunités pour celles et ceux qui souhaitent retrouver un emploi correspondant à leur profil ou qui ne veulent pas s'arrêter de travailler tout de suite. ■

Un dossier de la rédaction coordonné par Valérie Loctin.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vos droits en question

« *Droit de l'emploi des seniors* » de Marie-Cécile Amauger-Lattes et Isabelle Desbarats, Lamy Editions (2021), 290 p., 6,20 €.

